

tres de poste recevront, dès que possible, des informations détaillées sur ces tarifs.

Nous prévoyons que pour l'exercice financier 1978-1979, ces augmentations engendreront des recettes supplémentaires d'environ 126.5 millions de dollars. Avec les mesures de contrôle des coûts et les autres initiatives génératrices de recettes que j'ai indiquées tout à l'heure, elles devraient entraîner une réduction appréciable de notre déficit actuel, sans toutefois imposer un fardeau excessif aux entreprises et au public.

[Français]

Les gouvernements fédéral et provinciaux, monsieur le président, se sont entendus sur une politique générale voulant que les hausses éventuelles des prix pour leurs biens et leurs services soient limitées aux répercussions des augmentations de coûts depuis l'entrée en vigueur des mesures de lutte contre l'inflation en 1975, et que les niveaux absolus des subventions demeurent constants. Nos prix sont inférieurs à ce qu'ils auraient pu être.

Malgré ces augmentations, les tarifs postaux canadiens seront toujours parmi les moins élevés du monde occidental. Si nous exprimons les tarifs postaux d'autres pays en dollars canadiens, les Australiens et les Français doivent payer 21c. pour expédier une lettre par courrier de première classe, tandis que les Britanniques doivent déboursier 16c. et les Américains 14c.

[Traduction]

Évidemment, les hausses des prix ne suffiront pas à couvrir tous les frais d'expédition d'une lettre. A l'encontre des entreprises privées, qui peuvent restreindre leur champ d'action aux secteurs et aux itinéraires rentables, nous sommes tenus d'offrir un service national, à un prix raisonnable et uniforme.

En terminant, monsieur l'Orateur, je suis persuadé que les députés seront unanimes à reconnaître que personne, surtout pas moi, ne peut faire grimper sa cote de popularité en annonçant des hausses de prix. Je ne disposais que de peu de temps et je pourrai toujours donner des précisions en réponse aux questions des députés, mais, au moins, j'espère avoir réussi à démontrer aujourd'hui la nécessité d'établir une meilleure corrélation entre les tarifs postaux et le coût des services que nous offrons si le ministère veut continuer de contribuer à l'avancement de la société canadienne dans la même mesure qu'il le fait aujourd'hui.

[Français]

Monsieur le président, j'ai bien hâte d'entendre les questions que voudront bien me poser les honorables députés de tous les côtés de la Chambre, puisqu'on reconnaît que le ministère des Postes les intéresse tous, peu importe leur parti.

[Traduction]

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, si les députés posaient toutes les questions qui leur tiennent à cœur au sujet du ministère des Postes, je crains bien qu'ils n'y passent non seulement la journée d'aujourd'hui, mais aussi celle de demain et bien d'autres jours encore, car il s'agit de l'un des ministères du gouvernement dont l'activité prête le plus à controverse. Le ministre des Postes a déclaré qu'il avait pour mandat d'assurer aux Canadiens un service postal à un tarif raisonnable et d'un degré d'excellence suffisant pour répondre à leurs besoins sans nécessiter de subsides du trésor fédéral. L'opposition officielle réagit immédiatement en disant

Postes

que la qualité du service n'est pas satisfaisante et que les tarifs sont exagérés pour la qualité du service fourni.

● (1532)

Des voix: Bravo!

M. Dinsdale: Le ministre des Postes sait certainement que bien des gens se plaignent, non seulement parmi le public, mais également chez les postiers, tant les employés que la direction. Il y a eu des plaintes du public à Toronto, où une bonne partie du courrier est manutentionnée par les cadres supérieurs et où l'un des dirigeants les plus modérés du Syndicat canadien des postiers vient de démissionner, ce qui, à mon avis, constitue un sérieux obstacle à l'établissement de relations patronales-ouvrières plus cordiales.

Et, bien sûr, les plaintes des usagers des postes sont proverbiales. Comme le porte-parole de l'opposition, je consacre beaucoup de temps à étudier ces plaintes qui proviennent de tous les coins du Canada. Même le premier ministre a rejoint les rangs des critiques en prononçant la phrase universelle et devenue classique: «le service postal est minable». . . .

Une voix: Je suis du même avis.

M. Dinsdale: Certaines critiques ont maintenant fait place à la bonne humeur, ce qui est peut-être la critique la plus efficace. Le public, face à une autre augmentation des tarifs postaux, en viendra sans doute à faire remarquer que cette augmentation est manifestement due à une hausse des prix d'entreposage.

Le ministre des Postes a dit que pour des raisons indépendantes de la volonté de son ministère, les dépenses de la direction et des employés des postes ont continuellement dépassé les recettes. J'espère montrer à la Chambre comment on peut améliorer le ministère des Postes afin de rétablir l'efficacité du service et la bonne humeur des employés qui ont fait de lui un jour l'un des meilleurs ministères fédéraux. Tout d'abord, j'aimerais signaler au ministre des Postes qu'il agit de façon illégale. Il le sait parce que le comité permanent des textes réglementaires, dans un rapport unanime publié en mai dernier, a déclaré que le ministère des Postes a augmenté illégalement le tarif du courrier de la première classe. Malgré cette réprimande d'un comité parlementaire très important de la Chambre des communes et malgré les observations répétées du vérificateur général, le ministre continue à agir illégalement.

Des voix: Il devrait avoir honte!

M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, le ministre des Postes a dit dans sa déclaration qu'il doit administrer les affaires des Postes selon des principes de saine administration. Malheureusement pour la population canadienne, c'est justement ce qu'il n'a pas fait. Les postes sont une industrie qui n'est pas menée de façon efficace. C'est pourquoi elles n'assurent pas un service de communications fiable et efficace à tous les Canadiens, ce qui est un point du mandat dont le ministre a parlé cet après-midi.

«Malaise» était l'une des expressions favorites dont l'ancien ministre des Postes, l'hon. Bryce Mackasey, se servait pour décrire les problèmes croissants au ministère des Postes, problèmes qui ont été signalés à de nombreuses reprises à la Chambre et dans d'autres places publiques partout au pays. Le ministre des Postes lui-même est allé jusqu'à publier un livre aux frais du public un juin 1973, qui était une compilation des